



# **REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2020**

---

**DESCENTE  
U23 ans, U21 ans et U18 ans**

---



## Table des matières

1.	REGLES DE SELECTION ÉQUIPE DE FRANCE U18, U21 ET U23.....	3
2.	MODALITES DE SELECTION .....	3
2.1	Compétitions de sélection .....	3
2.2	Conditions de participation .....	3
2.3	Règlement .....	4
2.4	Classement .....	4
2.5	Départage.....	4
2.6	Juges et officiels.....	4
3.	PROGRAMME D' ACTIONS.....	5
4.	PROPOSITION DE SELECTION.....	5
4.1	Préambule .....	5
4.2	Proposition de sélection pour l'Équipe de France U18 .....	5
4.3	Proposition de sélection pour l'Équipe de France U21 et U23 .....	5
5.	DIVERS .....	6
5.1	Diffusion du mode de sélection .....	6
5.2	Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2020....	6

## 1. Règles de sélection Équipe de France U18, U21 et U23

La compétition de référence internationale sera le Championnat d'Europe Classique et Sprint qui aura lieu à Solkan (SLO) du 4 au 7 novembre 2020.

L'objectif de l'Équipe de France relève est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- les bonnes qualités athlétiques,
- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J,
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne.

## 2. Modalités de sélection

### 2.1 Compétitions de sélection

Les compétitions de sélection U18, U21 et U23 2020, auront lieu à Tours, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Les sélections comprennent 2 courses : 1 classique et 1 sprint :

- Course N°1 : Classique – Tours (Cher), départ en amont du bassin – Arrivée fin du bassin soit environ 10 minutes,
- Course N°2 : Finale du Championnat de France Sprint – Tours bassin d'eau-vive.

La date, le programme, et le parcours de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

### 2.2 Conditions de participation

#### a) Conditions administratives

- Pour les U18 être né entre le 01/01/2002 et le 31/12/2005,
- Pour les U23 être né entre le 01/01/1997 et le 31/12/2001,
- Être titulaire de la licence Canoë Plus 2020,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- **S'inscrire sur le site de la FFCK pour la course de sélection classique de Tours avant le 26 octobre 2020,**
- **S'inscrire sur le site de la FFCK pour le championnat de France sprint de Tours.**

#### b) Conditions sportives

Les sportifs qui entrent dans les quotas suivant et qui sont sélectionnés pour le championnat de France sprint de Tours pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection :

	K1H	K1D	C1H	C2H	C1H
U18	15	12	12	8	8
U23	15	12	12	8	8

Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national scratch au 14 octobre 2020.

Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires à la compétition de sélection 2020 après analyse du classement national.

## 2.3 Règlement

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes.

## 2.4 Classement

Pour être classé, les sportifs doivent participer au 2 courses.

Classement de la course	Points attribués
1 <sup>er</sup>	0
2 <sup>e</sup>	2
3 <sup>e</sup>	3
4 <sup>e</sup>	4
...	...
10 <sup>e</sup>	10

A l'issue des courses le classement est effectué sur 2 résultats.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ), marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

## 2.5 Départage

En cas d'ex-æquo au classement par points, le meilleur classement sera pris en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course classique N°1 qui départagera.

## 2.6 Juges et officiels

a) *Organisateurs techniques*

Pour la course classique de Tours : Lionel Fraisse

b) *Juge arbitre*

Pour la course classique : Mathias Gérard

c) *Jury*

Le jury sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant) du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et du directeur technique national (ou de son représentant).

### 3. Programme d'actions

Championnat d'Europe U18 et U23 Classique et Sprint, Solkan (SLO) du 1<sup>er</sup> au 8 novembre 2020.

### 4. Proposition de sélection

#### 4.1 Préambule

La proposition de sélection ci-dessous s'effectue dans un contexte sanitaire incertain et qui met l'intérêt du sportif au centre des préoccupations. L'ensemble des précautions sera pris pour garantir l'intégrité des sportifs sélectionnés.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2020 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2020 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Équipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour le programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

#### 4.2 Proposition de sélection pour l'Équipe de France U18

##### a) Épreuves kayak homme et dame, et canoë monoplace homme et dame

- Le premier bateau à la course classique
- Le premier bateau à la course sprint (finale)
- Le premier bateau du classement de sélection U18

##### b) Épreuves canoë biplace homme

- Le premier bateau à la course classique
- Le premier bateau à la course sprint (finale)

##### c) Épreuves canoë biplace dame

- De 0 à 2 bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en Équipe de France dans les catégories monoplace.

#### 4.3 Proposition de sélection pour l'Équipe de France U21 et U23

##### a) Épreuves kayak homme et dame, et canoë monoplace homme et dame

- Le premier bateau U23 à la course classique
- Le premier bateau U23 à la course sprint (finale)
- Un bateau U21 peut être proposé à la sélection après analyse des résultats

##### b) Épreuves canoë biplace homme

- Le premier bateau U23 à la course classique
- Le premier bateau U23 à la course sprint (finale)

##### c) Épreuves canoë biplace dame

- De 0 à 2 bateaux seront formés avec les féminines sélectionnées en Équipe de France dans les catégories monoplace.



## 5. Divers

### 5.1 Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et sports de pagaie.

### 5.2 Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2020

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles. Dans le cas contraire, l'accord des managers des disciplines concernées sera nécessaire.